

Principes Generaux

Constitution et Réglément

Article 2º: Principes et finalités

1) Le Grand Orient de la Franc-maçonnerie Mixte Universelle adhère aux usages et coutumes de la Franc-maçonnerie Universelle; elle est une institution initiatique essentiellement scientifique, philosophique, culturelle et progressiste qui travaille pour l'avènement de la justice, de la solidarité et de la paix pour l'humanité.

Elle est intégrée par des hommes et des femmes libres qui se sont rassemblés par l'initiation. Elle est à pour principe et exige de ses adeptes, la pratique de la libre pensée, la tolérance mutuelle, le respect de soi-même, la défense des droits humains et de la liberté absolue de conscience.

Ses membres unis entre eux pour le lien de la fraternité travaillent à tailler leur perfectionnement individuel par l'étude, le développement de la science, l'art et la culture, la recherche de la vérité, la pratique de la vertu et l'exercice de la solidarité ayant pour objet le progrès moral, intellectuel, social, et matériel de l'humanité.

2) L'institution considère que les conceptions métaphysiques sont du domaine exclusif de la conscience individuelle. Elle n'interdit et n'impose à ses membres aucune conviction religieuse mais refuse toute affirmation dogmatique ou fanatique.

Sa devise est liberté, égalité et fraternité. Donc elle combat l'intolérance, l'oppression spirituelle, sociale, culturelle, politique, économique et environnementale des êtres humains.

3) La franc-maçonnerie a pour mission d'étendre à toute l'humanité les liens fraternels qui unissent à tous les francs maçons du monde.

Les francs-maçons ont le devoir d'aider, d'éclairer, guider et protéger ses frères et sœurs et les défendre de toute injustice, même si ceci implique de sacrifices personnels.

4) La franc-maçonnerie considère que le travail dans toutes ses manifestations, est un des devoirs et un des droits fondamentaux des êtres humains et elle l'exige de ses membres.

5) Le G.O.F.M.U reconnaît comme frère et sœur à tout franc-maçon indépendamment du rituel qu'il pratique ou de l'Obédience à laquelle il appartient s'il a été initié en accord avec la tradition.

6) Le Grand Orient de la F.M.U. s'engage à défendre les idéaux et les institutions laïques en tant qu'expression de principes de raison, tolérance et de fraternité.

7) Le G.O.F.M.U. reconnaît dans le régime républicain, le système de gouvernement démocratique le plus représentatif pour mettre en œuvre la volonté populaire. La démocratie est un système politique en permanente construction, étant une des tâches des Francs-maçons contribuer à son perfectionnement. Pour ceci elle refuse tout régime totalitaire ou autre qui ne respecte pas les droits de minorités.

8) Les francs-maçons de G.O.F.M.U. ont aussi pour mission de contribuer à l'union des hommes et des femmes de l'Amérique latine et en particulier du MERCOSUR autour des idéaux, d'intégration, fraternité, liberté et démocratie.

Article 3) Rites, signes, emblèmes et degrés:

Le G.O.F.M.U. permet la pratique de plusieurs rites, mais officiellement elle travaillera avec le Rite Moderne (Français).

L'institution possède signes et emblèmes avec une signification symbolique qui seulement peut être révélée par l'initiation laquelle en plus est la seule instance qui confère la qualité maçonnique à ses membres.

Ces signes et emblèmes en prenant des formes définis président les travaux des francs-maçons en leur permettant de se reconnaître et s'entraider mutuellement sur toute la surface de la terre.

Peut-être initié franc-maçon toute personne sans condition de race, sexe, nationalité, profession ou métier, opinions politiques, philosophiques ou religieuses qui accepte de se conformer aux principes généraux et particuliers de cette Constitution.

L'initiation comporte plusieurs degrés. Les 3 premiers sont: apprenti, compagnon et maître.

Celui de maître donne aux francs-maçons la plénitude de ses droits.

Aucun franc-maçon ne peut être dispensé des épreuves et promesses qui prescrivent les épreuves de chaque degré.

La souveraineté s'exerce par le suffrage universel, libre, secret et informé.

Dans la réunion maçonnique tous ses membres se retrouvent au même plan donc dans la plus parfaite égalité.